



Réf: 18dp03030

<u>**Objet**</u> : Courrier demande d'application de l'accord de février 2015

et ouverture de négociation prévoyance

18dp03030 1234567890123456 00000 **1234567890123456**



ORANGE MONSIEUR STEPHANE RICHARD PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL 78 RUE OLIVIER DE SERRES 75505 PARIS CEDEX 15

Monsieur le Président Directeur Général,

Les Organisations Syndicales CFDT et UNSA se félicitent de la mise en place au 1er janvier 2018 de «L'Accord collectif instituant un régime complémentaire de remboursement frais de santé pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de Orange SA » signé le 9 octobre 2017 par l'ensemble des organisations syndicales représentatives.

En outre, « l'accord portant sur une aide au financement de la couverture complémentaire santé des fonctionnaires et agents contractuels de droit public de Orange SA », signé le 6 février 2015, précise qu'Orange « s'engage à l'issue de la mise en place d'un régime collectif de complémentaire santé, à ouvrir une négociation sur une aide au financement de la prévoyance pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public ».

Lors des négociations santé, salariale et statutaire, notre délégation a eu l'occasion de redemander l'ouverture du volet prévoyance à de multiples reprises.

Si le personnel concerné a bénéficié d'une meilleure protection santé à un coup moindre, l'obligation légale de souscrire à ce régime pose quelques problèmes concernant la prévoyance.

De nombreux collègues quittant leurs anciennes complémentaires sont fortement pénalisés sur le volet prévoyance. Il n'est pas toujours possible de conserver la prévoyance sans la couverture santé. Les adhérents de la Mutuelle Générale, conformément aux statuts de celle-ci, se voient facturés d'une « cotisation de mutualisation », taxe permettant de conserver la prévoyance MG pour les adhérents du nouveau régime obligatoire.

f3c-cfdt.fr

Les organisations CFDT et UNSA vous demandent l'application de l'accord de février 2015 et, notamment, l'ouverture immédiate d'une négociation pour la prise en







compte d'une prévoyance groupe pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public d'Orange SA, équivalente à celle des salariés de droit privé. Nous demandons également une mise en œuvre rapide, eu égard au départ de 6 000 fonctionnaires par an, population particulièrement concernée du fait de son âge moyen élevé.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande, et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Denis PIRES

Secrétaire national CFDT F3C

Pierre VARS

Secrétaire Général UNSA Orange

